

COMMUNE DE LA SÉGUIÈRE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de Convocation 13 mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BARRÉ G., Mme BARREAU J., M. BOUHIER J., Mme TREMBLAIS C., M. GUINAUDEAU S., Mme PASQUALI S., M. GUILLEZ A., Mme FEUFEU S., M. UZUREAU P., Mme FAZILLEAU L., M. CARON D., Mme BOSSARD Y., Mme BILLAUD S., Mme EYHORN N., M. BOUCHET P., Mme GIRAUD C., M. MARINIER B., Mme GABORIEAU E., M. CHAMPION J.B., Mme GUETTE P., M. CHAUVEAU F., Mme VEILLET S., M. BRAULT-PÉRARD N., Mme GUINHUT M., M. FEUFEU L.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

M. GARREAU G ayant donné pouvoir à M. GUINAUDEAU S.
M. BROSELLIER E ayant donné pouvoir à Mme BARREAU J.

SECRETARE de SEANCE : M. BRAULT-PÉRARD Nicolas

DEL-01-200326 – ELECTION DU MAIRE

M. Jean-Baptiste CHAMPION le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Guy BARRE : 27 (vingt-sept) voix

M. BARRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRE



COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de Convocation 13 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : M. BARRÉ G., Mme BARREAU J., M. BOUHIER J., Mme TREMBLAIS C., M. GUINAUDEAU S., Mme PASQUALI S., M. GUILLEZ A., Mme FEUFEU S., M. UZUREAU P., Mme FAZILLEAU L., M. CARON D., Mme BOSSARD Y., Mme BILLAUD S., Mme EYHORN N., M. BOUCHET P., Mme GIRAUD C., M. MARINIER B., Mme GABORIEAU E., M. CHAMPION J.B., Mme GUETTE P., M. CHAUVEAU F., Mme VEILLET S., M. BRAULT-PÉRARD N., Mme GUINHUT M., M. FEUFEU L.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

M. GARREAU G ayant donné pouvoir à M. GUINAUDEAU S.
M. BROSSÉLIER E ayant donné pouvoir à Mme BARREAU J.

SECRETAIRE de SEANCE : M. BRAULT-PÉRARD Nicolas

DEL-02-200326 – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de huit postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRE



COMMUNE DE LA SÉGUIÈRE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de Convocation 13 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : M. BARRÉ G., Mme BARREAU J., M. BOUHIER J., Mme TREMBLAIS C., M. GUINAUDEAU S., Mme PASQUALI S., M. GUILLEZ A., Mme FEUFEU S., M. UZUREAU P., Mme FAZILLEAU L., M. CARON D., Mme BOSSARD Y., Mme BILLAUD S., Mme EYHORN N., M. BOUCHET P., Mme GIRAUD C., M. MARINIER B., Mme GABORIEAU E., M. CHAMPION J.B., Mme GUETTE P., M. CHAUVEAU F., Mme VEILLET S., M. BRAULT-PÉRARD N., Mme GUINHUT M., M. FEUFEU L.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

M. GARREAU G ayant donné pouvoir à M. GUINAUDEAU S.
M. BROSELLIER E ayant donné pouvoir à Mme BARREAU J.

SECRETAIRE de SEANCE : M. BRAULT-PÉRARD Nicolas

DEL-03-200326 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7-2,

M. le maire laisse un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. A l'issue de ce délai, M. le maire constate qu'une seule liste a été déposée, elle est composée des élus suivants :

1 ^{er} adjoint	Julien BOUHIER
2 ^{ème} adjoint	Julie BARREAU
3 ^{ème} adjoint	Serge GUINAUDEAU
4 ^{ème} adjoint	Céline TREMBLAIS
5 ^{ème} adjoint	Alain GUILLEZ
6 ^{ème} adjoint	Sandrine PASQUALI
7 ^{ème} adjoint	Philippe UZUREAU
8 ^{ème} adjoint	Stéphanie FEUFEU

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14

A obtenu :

- La liste de M. Guy BARRÉ : 27 (vingt-sept) voix

M. BOUHIER, Mme BARREAU, M. GUINAUDEAU, Mme TREMBLAIS, M. GUILLEZ, Mme PASQUALI, M. UZUREAU et Mme FEUFEU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints au maire.

Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRE

